

**Commune de
Vuillafans**

**Procès-verbal du conseil municipal
du vendredi 26 Janvier 2018**

Date de convocation : 22 Janvier 2018

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de membres absents excusés :	01
Nombre de membres absents :	02

L'an deux mille dix huit, le vingt-six janvier, à vingt heures, le Conseil municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de M. Gérard QUETE, Maire.

Membres présents : M. Gérard QUETE, M. Michel BOURQUIN, M. Claude CURIE, Mme Isabelle GASSER-BIZE, M. Bernard WOZNY, M. Remy JEANNINGROS, Mme Colette THERAGE, M. Bernard CARDEUR, M. Michel MINARY, Mme Sylvie PERRET-GENTIL, Mme Michelle HOUSSER.

Membres excusés : M. Joël EME, (procuration à M. Claude CURIE)

Membres absents : Mme Adeline CHEVENEMENT, , M. Adrien ROMAIN,

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.
M. Claude CURIE est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance extraordinaire du 02 décembre 2017 a été approuvé à l'unanimité après correction de la présence de M. Remy JEANNINGROS.

1 – Reconduction de notre adhésion aux « Petites Cités de Caractère ».

M. le Maire informe le conseil qu'il convient de renouveler notre adhésion aux « Petites Cités de Caractère de Bourgogne Franche-Comté, il précise que l'abonnement annuel s'élève à 1330,00 euros, il rappelle que cette organisation peut nous conseiller pour les futurs travaux que nous devons mener pour la rénovation de l'église. Le conseil donne son accord à l'unanimité des conseillers présents.

2 – Accord sur le bornage des terrains de l'indivision Pasteur Max.

M.le Maire informe le conseil sur le rapport de bornage, reçu du géomètre en charge de délimiter précisément la propriété de l'indivision Pasteur Max, située en face de la mairie. Il précise que nous devons demander à la famille Pasteur, de préciser ce qu'ils souhaitent faire de la barrière actuellement positionnée en dehors de la limite de leurs terrains. Le conseil donne son accord sur le rapport de bornage et le complément d'information à l'unanimité des conseillers présents.

3 – Consultation d'un architecte du patrimoine pour un bilan sur la structure de l'église.

M.le Maire informe qu'un pilier de renfort de l'église présente des déformations importantes concernant les pierres que constituent sa structure, cette érosion est due à l'eau et au gel qui s'infiltrent dans les joints. Il rappelle que le bâtiment est classé, en conséquence, nous devons nous faire assister par un architecte pour conduire la restauration du pilier. Le conseil valide cette décision à l'unanimité des membres présents.

4 – Choix d'un prestataire pour restructurer notre site internet « Vuillafans.fr »

M. le Maire nous informe qu'il a consulté des entreprises spécialisées dans le domaine de l'internet grand public, afin de restructurer notre site de « Vuillafans.fr ». Il précise que ce nouvel outil devra être convivial, afin de faciliter son utilisation et sa mise à jour au quotidien, il présente le devis de la Société Netin-up qui propose la refonte total de nos 2 sites pour un montant TTC de 2119.20 euros. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

5 – Demande d'achat de rosiers pour reflleurir le Square Parguet, les entrées du cimetière et du camping.

M.le Maire propose d'acheter des rosiers afin de renouveler les plans existants au Square Parguet, les entrées du cimetière et du camping. La Société Duchênes Espaces Verts propose des rosiers rosa fuschia à 11,98 euros TTC l'unité. Le conseil donne son accord à l'unanimité des conseillers présents.

6 – Accord sur le renouvellement du tableau électrique du gîte et du camping.

M.le Maire informe le conseil que suite à l'audit de sécurité effectué au gîte, nous devons procéder à la remise en conformité du tableau de commande électrique du gîte/camping, le devis de l'entreprise Balanche Electricité s'élève à 3516,17 euros TTC (inscrit au prochain budget 2018). Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

7 – Attribution d'une prime exceptionnelle de technicité à M. Éric ELBIN.

M.le Maire propose au conseil d'attribuer à titre exceptionnel une prime de technicité à M. Éric ELBIN d'une valeur de 500,00 euros, cette prime est consécutive à l'obtention de la médaille d'or récompensant 35 années de travail. Le conseil donne son accord à l'unanimité des conseillers présents.

8 – Prolongation du contrat de travail de Mme Catherine HELLER, agent en charge de l'agence postale.

M.le Maire informe le conseil que le contrat à durée déterminée de Mme Catherine HELLER, agent en charge de l'agence postale est arrivé à échéance, il propose de prolonger ce contrat pour une durée supplémentaire de 6 mois. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

9 – Reconduction pour 2018 des dépenses enregistrées dans le compte 6232 Fêtes et cérémonies

M. Claude CURIE détaille les dépenses enregistrées en 2017 au budget communal dans le compte 6232, il rappelle que tous les ans, nous devons reconduire et / ou préciser l'ensemble des dépenses couvertes par ce compte. Le conseil donne son accord pour la liste présentée par M. Claude CURIE à l'unanimité des conseillers présents.

10 – Autorisation pour l'ouverture des crédits d'investissements et reste à réaliser pour 2018

M. le Maire demande l'autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets communal, eau et assainissement de l'exercice 2017. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

11 – Renouvellement du contrat de prestation de service pour l'autosurveillance de la station d'épuration.

M. Claude CURIE informe le conseil que notre contrat avec la Ste Sciences-environnement est arrivé à son terme pour l'autosurveillance de la station d'épuration, l'entreprise nous propose de renouveler notre contrat actuel aux mêmes conditions, soit au tarif hors taxes de 1175,00 euros par analyse. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

12 – Autorisation de vendre le stock de 103 packs de 6 bouteilles d'eau de source par le magasin PROXI.

M. Claude CURIE explique que lors des problèmes de pollution de l'eau potable, distribuée aux Vuillafanais en novembre 2016, la commune a dû acheter 5 palettes d'eau de source à distribuer, M. Philippe JULIEN du magasin PROXI nous propose de racheter les 103 packs restants pour la somme de 110,84 euros TTC. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents pour cette transaction exceptionnelle.

13 – Autorisation de remboursement d'un achat réalisé par M. le Maire au comptoir du bricolage.

M. le Maire informe le conseil qu'il a dû acheter de la peinture pour les volets de l'appartement, situé sur la Place du Champ de Mars au comptoir du bricolage de Pontarlier, la facture s'élève à 57,20 euros TTC. Le conseil donne son accord pour le remboursement exceptionnel à l'unanimité des membres présents.

14 – Proposition de changement de prestataire pour l'entretien du parc d'extincteurs de la commune.

M. le maire informe le conseil qu'il a reçu une proposition de gestion du parc d'extincteurs de la commune, par l'entreprise Houtaud Sécurité incendie pour un montant 156,00 euros TTC par an, il rappelle que la Ste DUSAUTEL réalise actuellement le contrôle annuel pour un montant 296,00 euros par an, Le conseil donne son accord pour le changement de prestataire à l'unanimité des membres présents

15 - Questions diverses

- M. Bernard WOZNY informe le conseil que le tracteur Renault est à nouveau en panne, nous avons dû l'emmener en réparation chez Pagot-Caput de Saône pour une casse sur l'embrayage. Le devis de réparation s'élève à 5230,62 euros TTC.

- M. Michel BOURQUIN fait un résumé de la réunion du conseil communautaire de la Communauté de Communes Loue et Lison qui s'est déroulé à Chay le 25 janvier 2018. Un point abordé a été l'adoption de représentants à la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T). Nous devons désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant de Vuillafans, sachant que si personne n'est désigné, le Maire sera convoqué, mais n'aura pas le droit de vote. M. Claude CURIE se porte candidat titulaire et M. Gérard QUETE se porte candidat comme suppléant. Ils sont élus à l'unanimité. La première réunion de la C.L.E.C.T aura lieu le 8 février à 20h00 à MYON. Concernant les Attributions de Compensations provisoires, elles seront connues au plus tard le 15/20 mars, pour chaque commune les écrire dans leurs budgets.

- Mme Sylvie PERRET-GENTIL informe le conseil sur l'organisation du repas des aînés qui se déroulera le dimanche 11 mars à la salle des fêtes. Elle précise que c'est le traiteur « Le Chavot » d'Ornans » avec son menu n° 2 qui a été retenu pour un montant de 18,70 euros par personne.

- M. le Maire informe le conseil qu'il rencontré à nouveau M. l'Architecte des Bâtiments de France, afin de rediscuter du dossier d'implantation de notre panneau lumineux prévu sur la place du marché, il précise qu'à l'issue de cet entretien, aucune modification sur l'emplacement n'a pu être obtenu. Le conseil souhaite qu'une solution soit trouvée, afin d'avoir un positionnement qui permette une information efficace du public.

- M. Remy JEANNINGROS informe le conseil sur de nombreuses incivilités (dépôts clandestins de poubelles), qui se déroulent sur les aires de stockage des bacs à verre à la sortie de Vuillafans coté Pontarlier et aux Chenevières. M. le Maire propose d'examiner prochainement la modification de l'emplacement de stockage qui permettra un meilleur suivi.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance.

M. le Maire
Gérard QUETE

BOURQUIN Michel	CARDEUR Bernard	CHEVENEMENT Adeline	CURIE Claude	EME Joël
GASSER-BIZE Isabelle	HOUSER Michelle	JEANNINGROS Remy	MINARY Michel	PERRET-GENTIL Sylvie
QUETE Gérard	ROMAIN Adrien	THERAGE Colette	WOZNY Bernard	